

ANNABA

Menace sur le vieux bâti

Les protestations des habitants des anciennes cités et bidonvilles de la commune chef-lieu d'Annaba se multiplient ces derniers mois.

L'impatience générée par les mauvaises conditions d'habitation et de vie s'est amplifiée au sein des populations des cités et quartiers à forte densité de familles démunies. Elle est très perceptible dans les bidonvilles d'El Kalitoussa (Berrahal) Sidi Salem, Boukhadra, Saroual, Boutaroua (El Bouni), Sidi Harb, Oued Eddeheb (Annaba). Et si la malnutrition, la promiscuité et le chômage sont un quotidien difficilement toléré par ces populations, le logement reste leur principale préoccupation. Elle

est à l'origine du ras-le-bol qu'elles expriment avec véhémence à chaque prise de contact avec les autorités locales.

Ce ras-le-bol s'est accentué au gré du retard mis dans la réalisation des différents programmes de logements malgré la disponibilité des matériaux de construction dont le ciment, notamment les programmes rural et social qui intéressent les familles des bidonvilles, occupant des habitations menaçant ruine (la vieille ville) ou en dégradation avancée (Oued Eddeheb).

«Nous sommes huit familles sinistrées depuis des mois. Nos habitations à la vieille ville se sont écroulées. Nous avons été destinataires d'attributions de logements ruraux dans la localité isolée de Aïn Barbar à Serardi. A l'insécurité de ces lieux s'ajoute l'éloignement par rapport au chef-lieu de wilaya où nos enfants étudient à l'université Badji Mokhtar, dans les établissements scolaires des 3 paliers et où travaillent nos maris. Nos demandes de changement ont été refusées», a affirmé M^{me} Mabrouka s'exprimant au nom des 8 familles de la vieille ville. A Oued Eddeheb 2^e tranche, à proximité de la station

de pompage, plus de 60 familles occupent un bâtiment, datant de l'époque coloniale, qui menace ruine. «Nous avons alerté le wali sur la dégradation avancée de nos habitations. Les fondations du bâtiment que nous occupons depuis 1958 sont rongées par les infiltrations des eaux usées et celles de pluie faute d'étanchéité.

Elles présentent des risques certains d'écroulement auxquels se greffent les maladies à transmission hydrique dont sont victimes nos enfants», ont indiqué les occupants de la vieille bâtisse de Oued Eddeheb 2^e tranche.

A. D.

COOPÉRATION EURO-MAGHREB DES UNIVERSITÉS

Un réseau de compétences

En termes d'environnement portuaire méditerranéen, les universités euromaghrébines regroupées en une Coopération euro-magreb des universités en réseau (Cemur) veulent bâtir une coopération durable et réciproque.

C'est ce qui se dégage essentiellement de la rencontre entamée hier et qui se poursuit aujourd'hui à l'hôtel Seybouse International de Annaba sur le thème : «L'environnement portuaire méditerranéen : quels besoins en formation et recherche ?». Les communications et les débats ont été axés, entre autres, sur la présentation du réseau Cemur et des formations en génie logistique, interface ville/port avec une démarche orientée sur le développement durable, les technologies de l'information et de la communication ainsi que le transport. Différentes universités de France, du Maroc, de Tunisie et d'Algérie étaient représentées par leur recteur respectif dont le Dr Mohamed-Tayeb Laskri de l'université Badji-Mokhtar d'Annaba (UBMA). Y participaient également des acteurs dans l'environnement portuaire, représentants d'entreprises commerciales et industrielles, financiers, bureaux d'étude et instituts de recherche. La manifestation officiellement ouverte par M. Brahim Benghayou, wali d'Annaba est organisée par l'université Badji-Mokhtar. Elle a permis aux membres de la Cemur reconnue comme étant un réseau de compétences par les instances internationales telles que l'Agence universitaire de la francophonie, l'Union européenne et la Banque mondiale, de consolider leur ambition de représenter le cadre idéal de rencontres et de débats euro-

maghrébines. Des interrogations portant essentiellement sur la véritable nature du partenariat université/port ont été posées.

Tout autant que la capacité réelle des gestionnaires et chercheurs à participer à une clarification de l'environnement portuaire et les moyens à mettre en œuvre pour favoriser l'épanouissement d'une coopération participative des chercheurs dans ce domaine. Parallèlement à ce débat de fond, la Cemur Annaba 2008, animé par des universitaires euromaghrébines, a procédé à un examen exhaustif de ses activités courant 2007. Il ressort en substance des diverses interventions enregistrées lors des débats sur l'environnement portuaire que beaucoup de choses restent à faire. L'ouverture sur l'ensemble des universités de la Méditerranée, une

autre ambition affichée par la coopération universitaire en réseau, a échoué sur l'opposition de plusieurs membres. La création d'un campus logistique, celle d'un master et de licence génie logistique à Annaba, Constantine (Algérie) et Nouakchott (Mauritanie) et de recherche en sciences de transport et logistique en Tunisie forment les perspectives à concrétiser à court terme par cette coopération. La candidature du Dr Mohamed-Tayeb Laskri, recteur de l'UBMA à la présidence de la Cemur a été favorablement accueillie par la majorité des membres quelques heures avant que ne se tienne, hier, l'assemblée générale sous la présidence de Ramah, président de l'université de Monastir (Tunisie) et président en exercice de Cemur.

A. Djabali

Un cadavre d'un jeune homme repêché

Le cadavre d'un jeune âgé de 21 ans, répondant au nom de G. Abderrahmane, a été repêché jeudi après-midi au large de la plage Rizzi-Amor (ex-Chapuis), sur la corniche de la ville d'Annaba, par les agents de la Protection civile. Selon les témoignages recueillis sur place, il s'agirait d'un noyé, originaire de la commune d'El-Bouni. Le cadavre du défunt, en parfait état, donc excluant à première vue toute liaison avec un geste désespéré d'un harrag, a été transféré à la morgue de l'hôpital Ibn-Rochd dans l'attente d'être examiné par le médecin légiste.

Les services concernés ont ouvert une enquête pour déterminer les circonstances exactes de ce drame. Par ailleurs, un homme d'un âge avancé a été fauché dans le même après-midi de jeudi par un camion en plein centre de Berrahal. Le septuagénaire, M. Khemissi, habitant cette même agglomération, distance d'une trentaine de kilomètres du chef-lieu de la wilaya d'Annaba, a rendu l'âme sur place et son corps a été transféré vers la morgue de l'hôpital cité plus haut.

M. A. K.

BOUMERDÈS

L'Assemblée communale dans la tourmente

Une vive polémique s'est installée entre des associations, des comités de village et cinq élus locaux de la commune des Issers (Boumerdès), d'une part, et le président de l'APC, d'autre part.

A la suite de la dernière assemblée communale, qui s'est tenue le 26 mars 2008 au siège de la commune, 6 comités de villages et des associations ont rendu public un communiqué pour fustiger le groupe d'élus au pouvoir dans cette collectivité. D'après ces associations, cette rencontre délibérative a été fort agitée, qui plus est n'est pas allée à son terme à cause des divergences importantes entre les élus de l'opposition et le président, soutenu par seulement 4 élus sur une assemblée qui en compte 11.

Les représentants de la société civile dénoncent, dans cette déclaration, la signature du contrat d'adjudication du marché de la ville et ce, bien avant son examen par l'assemblée. «Faux ! 6 élus sur les 11 de l'assemblée ont accepté ce contrat. De plus, 10 élus ont également voté l'adoption du cahier des charges», rétorque le P/APC, qui nous a montré, par le biais d'un de

ses collaborateurs, une copie de ce contrat qui aurait été approuvé par la wilaya. S'agissant de l'article 8, qui prête à confusion, et qui, selon les protestataires, aurait été inclus intentionnellement en faveur de l'adjudicateur, le premier magistrat et son collaborateur sont formels : «Il a été ajouté pour protéger l'APC contre un recours de l'adjudicateur. S'il venait à perdre de l'argent, il ne pourrait pas demander le remboursement du montant de la location.»

Les détracteurs de ce contrat disent justement le contraire. Questionné sur le rejet de l'assemblée de la délibération visant à régulariser l'achat de 1 400 coupons de tissus, dont une partie de la composante soupçonnent le P/APC de les avoir distribués durant la campagne électorale, le président Chenachi dément cette information et précise que ces articles avaient été achetés au mois de février 2008 et distribués aux

femmes nécessiteuses bien après les élections locales.

Concernant l'attribution des droits de place à certains entrepreneurs en violation de la réglementation en vigueur, le premier responsable de la commune affirme que cette assertion est fautive.

«Seul un entrepreneur auquel l'assemblée précédente avait attribué le droit de stocker des matériaux de constructions dispose de ce privilège», dit-il. Cependant, quelques jours après cet entretien avec le P/APC, une copie d'une lettre adressée par 5 élus de cette commune au wali de Boumerdès nous a été remise. Cette missive conforte les déclarations des associations.

Les 5 élus écrivent au wali que lors de cette assemblée du 26 mars 2008 aucune délibération n'a fait l'objet vote. Pour l'adjudication du marché, la position de ces protestataires va dans le même sens que les allégations de la société civile. Ils soutiennent en outre que le P/APC a violé l'article 60 du code communal. S'agissant des coupons de tissu, les élus réclament le

rejet de la proposition de régularisation de l'achat au motif que la commission sociale de l'APC ne l'a pas étudié et n'a, par conséquent, décidé de rien. Précisément, concernant cette affaire de tissu, un élu ayant requis l'anonymat a juré qu'un industriel de la localité en avait fait don aux partisans de la liste de M. Chenachi durant la dernière campagne électorale. «Ce généreux donateur voulait sûrement faire régulariser en contre-partie une construction illicite et l'accaparement illégal d'un immense terrain domanial», nous confie cet élu de l'opposition. A noter que tous ignorent le montant de la facture de ces coupons de tissu.

Les élus protestataires, se référant à l'article 40 du code communal, exigent par conséquent du wali de Boumerdès le rejet des décisions découlant de la réunion de l'assemblée du 26 mars 2008.

Cette lettre des 5 élus mentionne par ailleurs d'autres faits que les représentants du peuple considèrent comme des dépassements graves.

Abachi L.

AÏN-TÉMOUCHENT
Les bénéficiaires
de logements LSP
réclament le gaz
naturel

Aussi paradoxal que cela puisse paraître, les bénéficiaires des logements du programme des 100 LSP à Hammam Bouhadjar attendent depuis plus de deux ans l'alimentation en gaz de ville ; pourtant, le réseau du gaz naturel passe à quelques mètres seulement de leurs habitations, même la colonne montante y est, il ne leur manque que les compteurs pour qu'ils puissent bénéficier du précieux combustible.

Dans une pétition adressée aux autorités et aux services de Sonelgaz, dont une copie nous est parvenue, les concernés réitérent leur appel à la Sonelgaz pour qu'elle daigne enfin les alimenter en gaz naturel, car selon les pétitionnaires, la Sonelgaz refuse de leur attribuer des compteurs de gaz au motif qu'ils devraient régulariser leur situation auprès du promoteur qui a construit les logements LSP.

Or ce promoteur a bien livré ces logements et encaissé son argent, et les concernés y habitent depuis janvier 2006. Plusieurs correspondances ont été adressées aux autorités locales et la Sonelgaz pour leur trouver une solution à leur problème, mais jusqu'à l'heure actuelle aucune suite ne leur a été donnée et les pétitionnaires sont las d'attendre surtout que certains éprouvent les pires difficultés pour faire monter les bonbonnes de gaz butane dans les étages.

Deux kilos
de kif saisis
à Sidi-Ben-Adda

Une patrouille de la brigade de Gendarmerie nationale de Sidi-Ben-Adda, qui faisait ce jeudi matin une ronde routinière dans les artères de la ville, a découvert une quantité de kif traité dissimulée dans un sac et abandonnée par son propriétaire.

Selon une source autorisée, le propriétaire a dû se débarrasser de la «marchandise» à la vue des gendarmes. Le sac contenait 8 plaquettes de 250 g chacune.

Le quadrillage des différents accès de la wilaya et la vigilance des forces de sécurité permettent de mettre en échec toute tentative d'acheminement ou de distribution de la drogue à travers le territoire de la wilaya de Aïn-Témouchent.

S. B.

SOUK-AHRAS
Un homme
de 46 ans arrêté
pour attentat
à la pudeur

Un homme âgé de 46 ans a été arrêté par les éléments de la Gendarmerie nationale dans un chantier, où il est employé comme gardien, pour attentat à la pudeur sur deux mineures, âgées de 10 ans.

La genèse de cette affaire remonte à jeudi dernier, dans l'après-midi dans la daïra de Machroha, à une trentaine de kilomètres à l'est du chef-lieu de la wilaya de Souk-Ahras. Suite à une descente inopinée effectuée par les éléments de la brigade de la gendarmerie, le mis en cause a été arrêté en flagrant délit et présenté samedi au procureur de la République de Souk-Ahras.

Barour Yacine